

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

PAR **ÉRIC LE ROL**, TRÉSORIER FÉDÉRAL

La réalisation d'un budget prévisionnel consiste à projeter en acte financier le fonctionnement fédéral, les compétitions et les actions envisagées dans le cadre d'un plan de développement sur l'année en cours.

La réalisation du budget prévisionnel qui vous est soumis est moins complexe que celui de l'année précédente, notamment par le fait d'un exercice complet sur l'année 2023 dans le cadre des nouveaux codes du plan analytique de la Fédération dont la réalisation d'actions reconduites a servi de référence.

Néanmoins, il part du postulat, que les propositions du projet ambitieux 2024 aient été toutes validées par l'Assemblée Générale 2023 et que les nouveaux statuts de la Fédération en conformité à la loi française aient été adoptés, raison pour laquelle, le Budget prévisionnel sera présenté en fin d'Assemblée Générale.

Il est établi sur cette hypothèse préalable, complétée par les éléments suivants :

- **La situation entre l'Ukraine et la Russie et ses retombées sportives et économiques** sans incidence pour la pratique de notre sport ;
- **La poursuite de nos obtentions de Fédération Délégitaire** et du contrat d'engagement de la fédération et de l'état, **et les coûts de cotisation au CNOSF** ;
- **Les premières actions de L'institut National de formation (INF)** (Certification de Qualification Professionnel (CQP) Brevet d'État (BE) entraîneur d'Échecs, Formation Continue, Activités notées au baccalauréat et en Service Universitaire des Activités Physique et Sportives (SUAPS), etc.).
- **La volonté d'accroître de manière significative les actions de développement**, du secteur de la communication (médias), du haut niveau, de la commission Santé, Sociale et Handicap SRH ;
- **L'arrivée de nouveaux partenaires avec des conventions de partenariat déjà signées et à venir, et du maintien des villes d'accueil des championnats de France adultes.**
- **L'incidence sur le nouveau calcul de la cotisation versée à la FIDE et le plafonnement de la somme maximale sur une année.**
- **Le même niveau de subvention ANS** ;
- **Nos obligations maintenant contractuelles avec l'état**, d'obtenir des médailles et des résultats significatifs de nos équipes nationales et athlètes de haut niveau.
- **L'aide humaine fédérale apportée aux clubs et aux organes déconcentrés** à la demande de subvention et à la gestion de leur association ;
- **La création du nouveau site fédéral de gestion et de communication** ;
- **La poursuite de la croissance en termes de nouveaux licenciés**, estimée à 80 % de l'augmentation sur l'année 2023 ;
- **L'organisation d'une Assemblée Générale électorale et d'une Assemblée Générale de modification des statuts** ;

- **L'augmentation de nos effectifs en termes de salariés, grâce à l'apport de financements nouveaux** le permettant, notamment de la Commission Santé, Sociale et Handicap ;
- **Les renforts nécessaires en termes d'entraînement, d'encadrement et de préparations des joueuses et joueurs représentant la France** afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en compétitions internationales ;
- **L'égalité des prix Femmes – Hommes lors des nationaux aux Championnat de France et pour tout contrat de participation en équipe de France ;**

Il va de soi, qu'en l'absence d'adhésion des membres de la Fédération au projet 2023, lors de cette Assemblée Générale, il devra être remanié.

Comme évoqué lors du rapport financier 2023, nous vous proposons une évolution prévisible et des perspectives qui feront de l'exercice 2024 une année toujours tournée vers le développement.

Nous présentons un budget prévisionnel 2024 (voir document budget prévisionnel 2024) envisagé à l'équilibre avec l'apport de financements extérieurs déjà contractualisés. Il est par ailleurs probable que l'année 2024 voit l'arrivée de nouveaux partenaires (contractualisation en cours de signature).

Il est bâti en toute prudence, certes moins importante que celle prise en 2023. Il a été présenté et validé par le Comité Directeur du 09 et 10 mars 2024 et soumis à la Commission de Contrôle Économique et de Gestions qui en a eu connaissance lors de son élaboration, pu poser toutes les questions qu'elle a jugées utiles à sa compréhension. La CCEG en toute autonomie vous présentera son rapport indépendant à ce sujet.

Le Budget prévisionnel 2024 vous sera présenté selon le nouveau plan analytique de la Fédération en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Il a été simplifié, tout en gagnant en lisibilité financière sur la politique de développement de la Fédération. Le plan analytique a été réorganisé afin de regrouper en 5 pôles principaux cohérents l'action fédérale.

Nous allons apporter quelques éléments de détails au budget prévisionnel présenté en équilibre pour un montant de 3 025 101 €, budget prévu en hausse de 10,69 % par rapport au budget réalisé de 2023, sans augmentation des coûts pour les clubs et les licences.

Nous avons reconduit en l'état la majeure partie du budget réalisé en 2023 et nous vous présenterons uniquement les postes modificatifs pour prendre en compte le projet 2024 du Comité Directeur.

Le solde du poste 11000, affiliation clubs (licences) et réversions Ligues, a été augmenté de 80 000 €. Il est le résultat de l'augmentation des recettes qui résulte de l'estimation de l'apport financier en volume du nombre de licenciés basé sur 80 % de l'augmentation réalisée l'année précédente.

Le solde du poste 13300, Partenaire zone de jeu, a été augmenté de 25 000 € conformément à la convention signée liant la Fédération à notre partenaire Immortal Game sur une année complète.

Le solde du poste 13400, Autres Partenaire non fléché, a été augmenté de 60 000 € conformément à la convention en cours de signature liant la Fédération à nouveau partenaire.

Le solde du poste 21200, Comité Directeur, a été augmenté de 5 000 € afin de prendre en compte le surcoût habituel d'une Assemblée Générale électorale.

Le solde en augmentation du poste 22100, Salaires et charges a été augmenté de 75 000 € afin de permettre l'embauche de deux personnes équivalentes sur l'année à un emploi temps plein de 55 000 € et l'augmentation des salaires et charges des salariés actuels pour 20 000 €.

Le solde en augmentation de 20 000 € du poste 22200, Système d'information est lié à l'amortissement sur plusieurs années du nouveau site d'information et de gestion de la Fédération.

Le solde en augmentation de 1 000 € du poste 22300, Prestataire communication et Responsable Presse est le résultat de la prise en compte de la variation des coûts.

Le solde en diminution de 3 000 € du poste 22400, Charges immobilières siège dû à la suppression des coûts de leasing du camion servant au transport et au stockage des matériels des championnats de France. Le camion appartient maintenant à la Fédération.

Le solde en diminution de 21 000 € du poste 22800, Frais liés au personnel afin de tenir compte du non-renouvellement de l'ajustement de la provision de départ en retraite pour 16 000 € et de 4 800 € de coûts liés aux équipements (téléphone, informatiques), aux déplacements, transport, coûts de téléphonies, etc. des nouveaux embauchés de 2023 sur une année pleine et ceux qui arriveront courant 2024.

Le solde en diminution de 1 347 € du poste 22900, Frais bancaires, nous comptons sur une diminution des frais bancaires en 2024.

Le solde en augmentation de 5 000 € du poste 22950, Amortissement Intérêts divers est le résultat de la bonne gestion financière de la trésorerie disponible : les comptes à terme et intérêts.

Le solde en diminution de 6 000 € du poste 31100, Commission scolaire, est le résultat de la diminution des frais de la commission scolaire en 2024.

Le solde en augmentation de 18 000 € du poste 31300, Commission Santé, Sociale et Handicap est le résultat de l'arrivée de nouveaux partenaires à hauteur de 250 000 € (convention en cours de signature). Le montant de 18 000 € provient de la cote part des conventions fléchées à disposition de la fédération comme revenu non fléché (20% du montant + 10% en frais de commission).

Le solde en diminution de 5 000 € du poste 32400, Séminaire Ligues et Comités Départementaux est le résultat de la prise en compte des coûts afin de mettre en place un séminaire suite à l'élection de nouvelles Présidentes et Présidents de Ligue et de Comités départementaux à l'issue des élections 2024.

Le solde en diminution de 15 000 € du poste 33200, Échecs & Mat junior est le résultat de la prise en compte des coûts de réalisation et d'acheminements d'une nouvelle revue de la Fédération à destination des clubs sur l'année.

Le solde en diminution de 17 000 € du poste 41100, Équipes de France Olympiades/Championnats d'Europe est le résultat des coûts de l'augmentation de l'encadrement sur les équipes de France et l'augmentation des contrats des joueuses au niveau des Hommes dans le cadre de l'égalité Femme/Homme voulu par le Comité Directeur.

Le solde en diminution de 25 000 € du poste 41200, Championnats du Monde Jeunes est le résultat de la suppression des dépenses exceptionnelles de remboursements des frais aux familles du fait du retrait de la France aux championnats du Monde Jeunes en Égypte à risques trop importants. Pour tenir compte de l'augmentation des coûts en 2024, les 28 000 € de potentielle diminution ont été limités à 25 000 €.

Le solde en diminution de 10 000 € du poste 42100, Entraînement Haut niveau adultes mixtes est le résultat du renforcement de la préparation et du niveau des préparateurs pour les joueuses et joueurs de haut niveau de nos équipes de France.

Le solde en diminution de 15 000 € du poste 42200, Entraînement Haut niveau Jeunes est le résultat du renforcement de la préparation et du niveau des préparateurs pour les joueuses et joueurs de haut niveau de nos équipes de France Jeunes.

Le solde en diminution de 6 000 € du poste 51090, Autres compétitions par équipe est le résultat de la décision prise par le Comité Directeur d'une équipe aux championnats du monde vétéran, le retour et l'arrivée de nouveau joueurs dans cette catégorie permettent d'entrevoir une possibilité de médaille à ce championnat.

Le solde en diminution de 7 500 € du poste 51090, Compétition individuelle Championnat de France est le résultat de la décision prise par le Comité Directeur de prix identique dans le national mixte ou féminin dans le cadre de l'égalité Femme/Homme voulu par le Comité Directeur.

En conclusion, nous vous soumettons un budget prévisionnel 2024 moins prudent que celui de 2023 répondant en tout point à l'ambition du Comité Directeur pour notre fédération. De nouveaux partenaires nous ont déjà rejoints et vont encore nous rejoindre en cours d'année pour arriver à un minimum de partenaires, hors ANS, d'un montant prévisionnel de 390 400 €, niveau encore jamais atteints de partenaires privés.

Si à ces partenaires privés, on ajoute les Subventions des Championnats de France Jeunes et adultes pour un montant de 168 000 € et l'ANS qui a reconduit son aide à un montant identique à l'année 2023, à savoir 58 000 €, c'est un montant total de partenaires pour la Fédération à 616 400 € soit 21,67 % du total des dépenses du budget prévisionnel et l'équivalent de 80,45 % de la totalité de la part fédérale des licences prévue au prévisionnel 2024.

Nous vous invitons, après réponse à vos questions en Assemblée Générale, à donner votre approbation :

- Sur le budget prévisionnel ;